

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D. 2026-04-21 : Vote des subventions

Monsieur le Président propose d'octroyer les subventions concernant :

- ✓ Le foyer du Collège de Saint-Loubès : 3 411,75 €
- ✓ Le foyer socio-éducatif du Collège Sainte-Eulalie : 1 829,35 €
- ✓ La Commune de Saint-Loubès 35 000,00 € pour le Festival du Jeu
- ✓ La Mission locale des Hauts de Garonne : 38 139,40 €
- ✓ Les Hauts de Garonne Développement : 17 323,80 €
- ✓ La Maison de la justice et du droit : 17 323,80 €
- ✓ L'adhésion au CAUE pour : 625,00 €
- ✓ L'ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) pour 2 000,00 €
- ✓ L'amicale des dirigeants territoriaux : 150,00 €

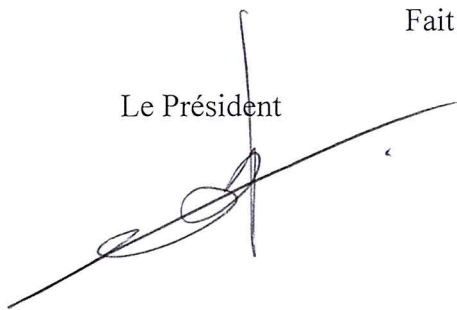
- ✓ Le jardin d'AKAZOUL : 54 000,00 €
- ✓ L'Espace de vie sociale (EVS) Evadez-vous : 5 000,00 €
- ✓ Le Comité Saint Vincent pour 3 200,00 €
- ✓ L'Espace de vie sociale (EVS) « Le Caillabey » de Beychac-et-Caillau : 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- D'octroyer les subventions concernant :
 - ✓ Le foyer du Collège de Saint-Loubès : 3 411,75 €
 - ✓ Le foyer socio-éducatif du Collège Sainte-Eulalie : 1 829,35 €
 - ✓ La Commune de Saint-Loubès 35 000,00 € pour le Festival du Jeu
 - ✓ La Mission locale des Hauts de Garonne : 38 139,40 €
 - ✓ Les Hauts de Garonne Développement : 17 323,80 €
 - ✓ La Maison de la justice et du droit : 17 323,80 €
 - ✓ L'adhésion au CAUE pour : 625,00 €
 - ✓ L'ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) pour 2 000,00 €
 - ✓ L'amicale des dirigeants territoriaux : 150,00 €
 - ✓ Le jardin d'AKAZOUL : 54 000,00 €
 - ✓ L'Espace de vie sociale (EVS) Evadez-vous : 5 000,00 €
 - ✓ Le Comité Saint Vincent pour 3 200,00 €
 - ✓ L'Espace de vie sociale (EVS) « Le Caillabey » de Beychac-et-Caillau : 2 000,00 €

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

Le Président



Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance

Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

